

Le rôle de l'initiative pour la transparence des industries extractives dans la publication des informations fiscales des entreprises extractives au plan international, Cas de la RDC.

MUBENGAYI NGELEKEDI Mathieu

Licencié en Relations internationales

Master en Fiscalité

Assistant d'enseignement à l'Institut Supérieur de Commerce de Lubumbashi

Stagiaire à l'Ordre Nationale des Experts Comptables du Congo

The Role of the Extractive Industries Transparency Initiative in the Publication of Fiscal Information by Extractive Companies on an International Scale: The Case of the DRC

MUBENGAYI NGELEKEDI Mathieu

Bachelor's degree in International Relations

Master's degree in Taxation

Teaching Assistant at the Higher Institute of Commerce of Lubumbashi

Intern at the National Order of Chartered Accountants of Congo

DOI:10.37648/ijrssh.v16i01.012

¹ Received: 29 December 2025; Accepted: 23 January 2026 ; Published: 24 February 2026

Abstract

The governance of natural resources in Africa is not merely an economic issue; it is deeply connected to questions of dignity, sovereignty, and social justice. This article examines the role of the Extractive Industries Transparency Initiative (EITI) in promoting the disclosure of fiscal information by extractive companies at the international level, with a particular focus on the Democratic Republic of Congo (DRC). As a country at the heart of the global energy transition due to its vast cobalt and copper reserves, the DRC embodies both the promise and the vulnerability of resource-dependent economies.

Using a qualitative approach based on the analysis of EITI reports, the Congolese legal framework, and relevant academic literature, the study explores how this soft law mechanism contributes to the disclosure of tax payments and to the visibility of extractive financial flows. The findings indicate that the EITI has fostered significant progress in formal transparency and multi-stakeholder dialogue, creating a platform where government, companies, and civil society interact.

¹ How to cite the article: Mathieu M.N; (February, 2026) ; The Role of the Extractive Industries Transparency Initiative in the Publication of Fiscal Information by Extractive Companies on an International Scale: The Case of the DRC; *International Journal of Research in Social Sciences and Humanities*; Vol 16, Issue 1; 155-168, DOI: <http://doi.org/10.37648/ijrssh.v16i01.012>

However, the substantive impact of transparency largely depends on domestic institutional capacity, administrative coherence, and the ability of citizens to appropriate and use published data. The article argues that transparency is a necessary but insufficient condition for accountable extractive governance. Ultimately, transforming mineral wealth into inclusive and sustainable development requires stronger institutions and sustained political commitment.

Keywords : *EITI ; Fiscal transparency ; Extractive industries ; Extractive governance*

RESUME

La gestion des ressources naturelles en Afrique ne relève pas seulement d'un enjeu économique ; elle engage une question de dignité, de souveraineté et de justice sociale. Cet article analyse le rôle de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) dans la publication des informations fiscales des entreprises extractives au plan international, à travers le cas de la République démocratique du Congo (RDC). Pays au cœur de la transition énergétique mondiale grâce à ses immenses réserves de cobalt et de cuivre, la RDC incarne à la fois les promesses et les fragilités des économies dépendantes des ressources naturelles.

À partir d'une approche qualitative fondée sur l'analyse des rapports ITIE, du cadre juridique congolais et de la littérature académique, l'étude examine comment ce mécanisme international de soft law contribue à la divulgation des paiements fiscaux et à la visibilité des flux financiers extractifs. Les résultats montrent que l'ITIE a permis des avancées notables en matière de transparence formelle et de participation multipartite, en ouvrant un espace de dialogue entre État, entreprises et société civile.

Cependant, l'impact réel de cette transparence dépend fortement de la capacité institutionnelle nationale, de la cohérence administrative et de l'appropriation citoyenne des données publiées. L'article soutient que la transparence constitue une étape essentielle, mais non suffisante, vers une gouvernance extractive plus responsable. En définitive, la transformation de la rente minière en développement inclusif repose sur la consolidation des institutions et sur une volonté politique durable.

Mots-clés : *ITIE ; Transparence fiscale ; Industries extractives ; Gouvernance extractive*

1. Introduction

Au XXI^e siècle, les ressources naturelles occupent une place stratégique dans l'économie mondiale. Les minerais critiques, le pétrole et le gaz ne sont pas seulement des marchandises : ils sont au cœur des chaînes de valeur industrielles, des transitions énergétiques et des équilibres géopolitiques. Pourtant, dans de nombreux pays riches en ressources, l'abondance minérale ne s'est pas toujours traduite par un développement inclusif. Au contraire, elle a parfois alimenté des crises de gouvernance, des conflits et des inégalités persistantes.

La littérature économique et politique a conceptualisé ce paradoxe sous le terme de « malédiction des ressources ». Auty (1993) a montré que la dépendance à la rente extractive peut affaiblir les institutions et freiner la diversification économique. Ross (2012) a approfondi cette analyse en soulignant que l'opacité dans la gestion des revenus pétroliers et miniers tend à réduire la redevabilité des gouvernements envers leurs citoyens. Lorsque l'État dépend principalement de la rente extractive plutôt que de l'impôt direct, le lien fiscal entre gouvernants et gouvernés s'affaiblit.

Dans ce contexte, la transparence est apparue comme une réponse normative et politique. La publication des paiements effectués par les entreprises extractives et des revenus perçus par les États vise à réduire les asymétries d'information et à renforcer la reddition de comptes. Comme le souligne Stiglitz (2002), l'accès à l'information constitue une condition fondamentale d'une gouvernance démocratique efficace.

L'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), lancée en 2003, s'inscrit dans cette dynamique. Elle propose un cadre multipartite réunissant gouvernements, entreprises et société civile autour d'un objectif commun : rendre visibles les flux financiers issus de l'exploitation des ressources naturelles. Ce mécanisme, fondé sur l'adhésion

volontaire, reflète l'émergence d'une gouvernance internationale de type soft law (Abbott & Snidal, 2000), où les normes sont diffusées par l'incitation et la pression réputationnelle plutôt que par la contrainte juridique.

Dans une tonalité profondément africaine, la question de la transparence extractive ne peut être dissociée de l'histoire du continent. Rodney (1972) a montré que l'exploitation des ressources africaines, depuis la période coloniale, s'est souvent opérée au bénéfice d'intérêts extérieurs, dans un contexte d'opacité et de marginalisation des populations locales.

La gestion des ressources naturelles demeure, à ce jour, un enjeu de souveraineté et de dignité collective. Selon Mbembe (2010), le contrôle des ressources souterraines est un critère pour évaluer la capacité des pays africains à imposer leur autorité dans un monde globalisé.

En effet, la transparence fiscale dans les secteurs extractifs ne se limite pas à une demande technique. Elle fait partie d'un projet plus vaste de réhabilitation institutionnelle et de justice économique.

Dans les nations dotées de ressources naturelles abondantes, l'imposition liée à l'extraction constitue fréquemment une portion importante des revenus publics. Les revenus fiscaux sur les bénéfices, les redevances minières, les primes de signature et les dividendes provenant de participations gouvernementales : ces entrées financières peuvent servir d'outil potentiel pour favoriser le développement. Cependant, leur complexité et leur manque de transparence peuvent aussi engendrer des dangers.

Les enjeux de la fiscalité extractive dépassent la simple question budgétaire. Ils renvoient à un choix politique fondamental : faire des ressources naturelles un instrument d'émancipation collective plutôt qu'un facteur de vulnérabilité. Dans le contexte congolais et africain plus large, la transparence fiscale apparaît ainsi comme un pilier central de la construction d'un État responsable, capable de transformer la rente minière en développement inclusif et durable.

2. Cadre Theorique

2.1. Théories de la gouvernance internationale et des régimes transnationaux

L'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) s'inscrit dans un paysage plus large de gouvernance internationale où les États ne sont plus les seuls producteurs de normes. Les relations internationales ont été profondément transformées depuis la fin du XXe siècle par la mise en place de régimes transnationaux associant gouvernements, organisations internationales, entreprises et société civile. Cette transformation a permis de redéfinir la souveraineté et la régulation, notamment dans des secteurs sensibles comme les industries extractives.

Le phénomène est bien expliqué par la théorie des régimes internationaux. Un régime international est défini par Keohane (1984) comme un ensemble de principes, de normes et de procédures décisionnelles autour desquels s'articulent les attentes des acteurs dans un domaine donné. L'ITIE peut être considérée comme un système volontaire permettant de définir les comportements des États et des entreprises en matière de publication des revenus extractifs.

Dans ce sens, l'ITIE est principalement un outil de soft law. Contrairement aux traités juridiquement obligatoires, elle s'appuie sur l'engagement volontaire et des procédures de validation périodique. Le soft law peut être efficace lorsqu'il crée des incitations réputationnelles et facilite l'apprentissage institutionnel. Les États membres, soucieux de leur crédibilité internationale, sont invités à respecter les obligations de publication.

Mais l'efficacité des régimes internationaux est fortement influencée par les conditions nationales. La question n'est pas seulement celle de l'adhésion formelle aux normes internationales, mais celle de leur internalisation effective. Bach (2016) rappelle que les dynamiques de gouvernance en Afrique résultent d'interactions complexes entre normes globales et réalités politiques locales.

Dans une tonalité africaine, la gouvernance internationale ne doit pas être perçue comme un simple transfert de règles du Nord vers le Sud. Mbembe (2010) insiste sur la nécessité pour les États africains de transformer ces normes en

instruments d'autonomie plutôt qu'en vecteurs de dépendance. L'ITIE peut ainsi être envisagée comme un espace d'apprentissage collectif, où les acteurs nationaux participent à la construction de standards adaptés à leurs réalités.

La gouvernance multiniveau constitue également un concept central. Elle renvoie à l'idée que la régulation s'opère simultanément à différents niveaux local, national, régional et international. Dans le secteur extractif congolais, les décisions relatives à la fiscalité impliquent des administrations nationales, des partenaires internationaux, des entreprises transnationales et des communautés locales. Cette configuration complexifie la mise en œuvre des normes de transparence.

Ainsi, l'ITIE ne peut être comprise isolément ; elle doit être analysée comme un mécanisme inscrit dans une architecture globale de gouvernance où interagissent intérêts économiques, impératifs politiques et exigences de développement.

2.2. Transparence, reddition de comptes et fiscalité extractive

La transparence constitue l'un des piliers centraux de la gouvernance contemporaine. Dans le domaine extractif, elle vise à rendre visibles les flux financiers entre entreprises et États, afin de prévenir la corruption et de renforcer la confiance publique.

La théorie de l'accountability met en évidence le lien entre transparence et responsabilité. Pour Fox (2007), la transparence n'est efficace que si elle est accompagnée de mécanismes permettant aux citoyens d'exiger des comptes. Autrement dit, la publication d'informations doit s'inscrire dans un système institutionnel capable de transformer les données en contrôle démocratique.

Dans les pays riches en ressources naturelles, la fiscalité extractive représente souvent une part substantielle des recettes publiques. Ross (2012) montre que l'opacité dans la gestion des revenus pétroliers et miniers peut affaiblir la relation fiscale entre l'État et les citoyens. Lorsque les gouvernements dépendent principalement des rentes extractives plutôt que de l'impôt direct, la pression pour rendre des comptes diminue.

Cette dynamique renvoie au débat sur la « malédiction des ressources ». Auty (1993) affirme que l'abondance de ressources conduit souvent à des institutions fragiles si les mécanismes de gouvernance ne sont pas suffisamment solides. Dans ce contexte, la transparence fiscale devient un instrument crucial pour limiter la capture de la rente par des élites restreintes.

En Afrique, la question de la fiscalité extractive est indissociable de l'histoire économique du continent. Amin (1973) a analysé la dépendance structurelle des économies africaines à l'égard des exportations de matières premières. Cette dépendance accentue l'importance stratégique des recettes minières et pétrolières. Lorsque ces flux financiers ne sont pas clairement publiés et contrôlés, ils peuvent alimenter des inégalités et des tensions sociales.

Mkandawire (2001) souligne que la transformation des ressources naturelles en développement durable exige des institutions capables de planification et de redistribution. La fiscalité extractive doit être conçue non seulement comme un outil de collecte, mais comme un levier de justice sociale. La publication des informations fiscales devient alors un moyen de renforcer la légitimité de l'État et de favoriser une gestion plus équitable des richesses.

Dans le cas de la République démocratique du Congo, ces enjeux prennent une dimension particulière. Le pays détient certaines des plus importantes réserves mondiales de cobalt et de cuivre, essentiels à la transition énergétique mondiale. La publication des paiements fiscaux des entreprises extractives constitue un élément clé pour garantir que ces ressources profitent réellement à la population.

La transparence fiscale dans les industries extractives ne se limite pas à une exigence technique de divulgation. Elle renvoie à un projet politique plus large : celui de construire un État responsable, capable de transformer la richesse naturelle en développement humain. Dans une perspective africaine, il s'agit d'un enjeu de souveraineté, de dignité et de justice économique.

2.3. Malédiction des ressources et performance fiscale : institutions, rente et développement

La réflexion sur le rôle de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) dans la publication des informations fiscales ne peut être dissociée du débat plus large sur la « malédiction des ressources ». Cette notion, popularisée par Auty (1993), désigne le paradoxe selon lequel les pays riches en ressources naturelles connaissent parfois une croissance économique instable, des institutions fragiles et des inégalités persistantes. La richesse extractive, loin d'assurer le développement, peut nuire à la qualité de la gouvernance.

Il s'agit de la performance fiscale. Le lien fiscal traditionnel entre l'État et les citoyens, basé sur l'impôt direct, semble se détériorer lorsque la plupart des recettes publiques proviennent de l'exploitation minière ou du pétrole. Cette dépendance à la rente peut réduire l'obligation de responsabilité des gouvernements, car leur légitimité budgétaire n'est plus directement liée aux contributions des citoyens.

Ce mouvement a souvent été accru par des héritages coloniaux et des structures économiques orientées vers l'extérieur. Amin (1973) a montré que l'intégration périphérique des économies africaines au système mondial a accru leur dépendance à l'exportation de matières premières.

Mais la malédiction des richesses n'est pas fatale. Mkandawire (2001) insiste sur la contribution de la qualité des institutions à la transformation de la rente en développement. Les conséquences négatives de la dépendance extractive peuvent être limitées par des administrations fiscales efficaces, des outils de contrôle parlementaire et une société civile engagée.

La transparence fiscale devient ainsi un levier stratégique. Réduire les asymétries d'information et renforcer les mécanismes de reddition de comptes. Elle constitue un pas vers la consolidation d'institutions responsables et vers une gestion plus équitable de la rente.

Pour la République démocratique du Congo, cette réflexion est particulièrement pertinente. Pays doté d'immenses richesses minières, il se trouve au cœur de la transition énergétique mondiale. La performance fiscale du secteur extractif ne se mesure pas uniquement en termes de montants collectés, mais aussi en termes de transparence, de redistribution et d'impact social.

Dans une tonalité profondément africaine, la question de la malédiction des ressources renvoie à un choix politique : faire des ressources naturelles un instrument d'émancipation collective plutôt qu'un facteur de vulnérabilité. Mbembe (2010) rappelle que la gestion des richesses du sous-sol engage la dignité nationale et la crédibilité des institutions. L'ITIE, en promouvant la publication des informations fiscales, s'inscrit dans cette dynamique de transformation institutionnelle.

Ainsi, le débat sur la malédiction des ressources éclaire l'analyse du rôle de l'ITIE : la transparence n'est pas une fin en soi, mais un moyen de renforcer la performance fiscale et de consolider un État capable de convertir la rente extractive en développement durable.

3. Methodologie

3.1. Approche méthodologique : étude qualitative et analyse institutionnelle

Cette recherche adopte une approche qualitative fondée sur l'étude de cas. Le choix de la RDC comme terrain principal d'analyse se justifie par son importance stratégique dans l'économie extractive mondiale et par son engagement formel au sein de l'ITIE. L'étude de cas permet d'examiner en profondeur les interactions entre normes internationales et institutions nationales, dans une perspective contextualisée.

Selon Yin (2014), l'étude de cas est particulièrement adaptée lorsqu'il s'agit d'analyser un phénomène contemporain dans son environnement réel, surtout lorsque les frontières entre le phénomène et son contexte ne sont pas clairement définies. L'ITIE, en tant que régime international volontaire, ne peut être comprise indépendamment des structures politiques, administratives et sociales du pays qui l'applique.

L'analyse institutionnelle constitue le second pilier méthodologique. Elle repose sur l'idée que les règles formelles ne produisent des effets que si elles sont internalisées par les acteurs nationaux. North (1990) souligne que les institutions entendues comme les règles formelles et informelles du jeu structurent les comportements économiques et politiques. Dans le cas congolais, l'efficacité de l'ITIE dépend de la capacité des administrations fiscales, des organes de contrôle et de la société civile à exploiter les informations publiées.

Dans une tonalité africaine, cette approche reconnaît que la gouvernance ne peut être réduite à des modèles importés. Mkandawire (2001) rappelle que les trajectoires institutionnelles africaines sont façonnées par des contextes historiques et politiques spécifiques. La méthodologie adoptée vise ainsi à articuler l'analyse des normes globales avec les réalités locales.

3.2. Sources des données et techniques d'analyse

L'étude repose principalement sur une analyse documentaire approfondie. Les sources mobilisées incluent :

- Les rapports internationaux de l'ITIE et les documents normatifs définissant ses exigences ;
- Les rapports ITIE-RDC publiés périodiquement ;
- Les textes juridiques nationaux, notamment le Code minier (2002, révisé en 2018) et les dispositions fiscales applicables aux entreprises extractives ;
- Les rapports d'organisations internationales telles que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ;
- La littérature académique portant sur la gouvernance extractive et la transparence fiscale.

L'analyse documentaire permet d'identifier les types d'informations fiscales publiées (redevances, impôts sur les bénéfices, bonus, paiements infranationaux) et d'évaluer leur niveau de détail et d'accessibilité. Elle offre également un cadre pour examiner l'évolution des pratiques de divulgation au fil du temps.

La méthode adoptée s'appuie sur la triangulation des sources afin de renforcer la validité des conclusions. Comme le souligne Denzin (1978), la triangulation permet de croiser différentes perspectives et de réduire les biais liés à une source unique. Dans le contexte congolais, cette démarche est particulièrement importante compte tenu des défis liés à la fiabilité des données publiques.

3.3. Limites méthodologiques et posture analytique

Toute recherche qualitative comporte des limites. L'accès aux données fiscales détaillées peut être restreint, et certaines informations peuvent ne pas être publiquement disponibles. De plus, la transparence formelle ne reflète pas nécessairement l'efficacité réelle des mécanismes de contrôle.

Il convient également de reconnaître que l'analyse repose principalement sur des sources secondaires. L'absence d'entretiens directs avec les acteurs institutionnels constitue une limite potentielle. Toutefois, l'ampleur et la richesse des rapports ITIE et des documents officiels offrent une base solide pour l'analyse.

Il est important de ne pas lire l'ITIE de manière normative ou idéalisée. Fox (2007) souligne que la transparence n'est efficace que si elle est associée à des mécanismes de responsabilité. La position analytique de cette étude est équilibrée : elle reconnaît les avancées en matière de publication fiscale mais aussi les défis qui demeurent.

Enfin, de manière très africaine, cette méthode cherche à comprendre le contexte. Mbembe (2010) affirme que la gestion des ressources naturelles s'inscrit dans des dimensions historiques, sociales et symboliques qu'on ne peut pas ignorer. L'objectif de cette recherche est non seulement d'évaluer un mécanisme technique, mais aussi de comprendre comment la transparence fiscale peut aider à renforcer un État responsable et souverain.

4. Le Cadre International De L'itie Et La Publication Des Informations Fiscales

L'ITIE fait partie d'un effort mondial pour améliorer la gestion des ressources naturelles par la transparence et l'obligation de rendre des comptes. Pour comprendre son rôle dans la transmission des données fiscales des entreprises

extractives, il est important d'étudier son évolution historique, ses principes de normalisation et sa relation avec d'autres normes internationales.

4.1. Genèse et évolution de l'ITIE

Il faut noter que en 2023 lorsqu'est née l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), la corruption et une mauvaise gestion des revenus dans le secteur pétrolier et minier dominaient. Au départ, ce problème a été caractérisé par deux préoccupations majeures : d'une part, le manque de transparence concernant les flux financiers entre les entreprises extractives et les entités publiques ; d'autre part, les effets néfastes de la dépendance aux ressources naturelles sur la stabilité politique et l'évolution économique. La mise en place de l'ITIE fait suite aux débats sur la « malédiction des ressources » développée par Auty (1993). Les recherches de Ross (2012) ont aussi révélé la relation entre opacité pétrolière et faiblesse institutionnelle. En ce sens, la publication des paiements fiscaux est apparue comme un moyen de réduire les asymétries d'information et de renforcer la confiance publique.

La structure multipartite de l'ITIE est unique. Elle associe gouvernements, entreprises extractives et ONG dans un système de gouvernance partagée. Cette structure illustre une tendance à des formes de régulation transnationale où les acteurs non étatiques occupent une place centrale (Abbott & Snidal, 2000).

Le champ d'application de l'ITIE s'est développé au fil des ans. Centrée initialement sur la publication des paiements et des revenus correspondants, elle a ensuite intégré des exigences de transparence des contrats, de transparence des bénéficiaires effectifs et de gestion des entreprises publiques. Ce changement reflète une volonté d'adapter le standard aux nouvelles exigences de la gouvernance mondiale.

L'ITIE, dans une perspective africaine, a été adoptée par de nombreux pays africains, dont la République démocratique du Congo (RDC). Pour ces pays, l'adhésion à l'initiative est à la fois un engagement à la transparence et un message aux investisseurs étrangers. Dans Bach (2016), les mécanismes de gouvernance régionale et internationale deviennent des espaces d'apprentissage institutionnel pour les pays africains.

4.2. Principes fondamentaux et exigences en matière de divulgation fiscale

Le cœur du dispositif ITIE repose sur un principe simple : la divulgation systématique des paiements effectués par les entreprises extractives et des revenus perçus par les gouvernements. Cette exigence vise à rendre visibles les flux financiers issus de l'exploitation des ressources naturelles. Les informations fiscales concernées incluent généralement :

- Les impôts sur les bénéfices ;
- Les redevances minières ;
- Les bonus de signature ;
- Les dividendes versés à l'État ;
- Les paiements infranationaux destinés aux collectivités territoriales.

La publication de ces données permet de comparer les montants déclarés par les entreprises avec ceux enregistrés par l'administration publique. Ce mécanisme de réconciliation constitue l'un des piliers du standard ITIE.

Du point de vue théorique, ce dispositif peut être analysé à travers la théorie de l'accountability. Fox (2007) souligne que la transparence devient efficace lorsqu'elle permet aux citoyens d'exiger des comptes. L'ITIE cherche précisément à créer un espace public d'information accessible aux acteurs sociaux.

Toutefois, la nature volontaire du mécanisme soulève des interrogations. Contrairement aux conventions internationales juridiquement contraignantes, l'ITIE fonctionne principalement sur la base d'incitations réputationnelles. Keohane (1984) a montré que les régimes internationaux peuvent influencer les comportements par la coopération et la pression normative, même en l'absence de sanctions formelles. L'efficacité de l'ITIE dépend donc de la volonté politique des États et de la vigilance de la société civile. Dans le contexte africain, cette dimension est

particulièrement importante. Mkandawire (2001) insiste sur le rôle central des institutions nationales dans la transformation des normes globales en pratiques concrètes. La divulgation fiscale ne produit d'effets réels que si elle est accompagnée d'un renforcement des capacités administratives et d'un contrôle parlementaire effectif.

4.3. Articulation avec les normes internationales de gouvernance économique

L'ITIE ne fonctionne pas isolément. Elle s'inscrit dans une architecture plus large de normes internationales relatives à la gouvernance économique, à la lutte contre la corruption et à la transparence budgétaire. Les standards de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale convergent vers une exigence accrue de publication des données fiscales. Cette convergence normative reflète l'émergence d'une gouvernance globale où la transparence devient un critère central de crédibilité économique. Abbott et Snidal (2000) soulignent que l'articulation entre hard law et soft law permet de créer des régimes hybrides combinant flexibilité et influence normative. Pour les pays africains riches en ressources naturelles, cette articulation présente à la fois des opportunités et des défis. D'un côté, elle favorise l'accès aux financements internationaux et renforce la crédibilité des institutions. De l'autre, elle peut accentuer les pressions externes sur des administrations parfois fragiles. Mbembe (2010) rappelle que la souveraineté africaine contemporaine se joue dans la capacité à transformer ces normes globales en instruments au service du développement national. Dans le cas de la RDC, l'ITIE peut être perçue comme un levier pour renforcer la transparence fiscale et améliorer la gestion des revenus miniers, à condition que les institutions nationales s'approprient pleinement le processus. Le cadre international de l'ITIE illustre une transformation profonde de la gouvernance extractive. Il traduit le passage d'une régulation purement étatique à une régulation multipartite et transnationale. Toutefois, son impact dépend étroitement de la capacité des États, notamment africains, à intégrer ces normes dans une stratégie cohérente de développement et de souveraineté fiscale.

5. Analyse Comparative Internationale De La Transparence Fiscale Dans Le Cadre De L'itie

L'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) se présente comme un standard global visant à harmoniser la publication des informations fiscales issues des industries extractives. Toutefois, son application concrète varie d'un pays à l'autre. L'analyse comparative internationale permet de mesurer les avancées réalisées, d'identifier les divergences et de mieux situer le cas de la République démocratique du Congo (RDC) dans une perspective globale.

5.1. Typologie des informations fiscales publiées dans les pays membres

L'un des apports majeurs de l'ITIE réside dans la normalisation progressive des catégories d'informations fiscales à divulguer. Les rapports ITIE exigent généralement la publication des paiements suivants : impôts sur les bénéfices, redevances minières ou pétrolières, dividendes versés à l'État, bonus de signature, paiements sociaux obligatoires et transferts infranationaux. Dans plusieurs pays producteurs de pétrole et de minerais, cette standardisation a permis d'améliorer la lisibilité des flux financiers. Par exemple, certains États africains comme le Ghana ou le Nigéria ont progressivement renforcé la publication des données relatives aux paiements pétroliers et aux redevances minières. Ross (2012) souligne que la divulgation systématique des paiements constitue une étape essentielle pour réduire les asymétries d'information entre gouvernements, entreprises et citoyens. Toutefois, le degré de détail et la qualité des données publiées varient considérablement. Dans certains cas, les informations sont agrégées et ne permettent pas d'identifier clairement les paiements effectués par entreprise. Dans d'autres, les données sont publiées de manière désagrégée, facilitant ainsi le contrôle citoyen. Cette diversité reflète des niveaux différenciés de capacité institutionnelle et de volonté politique. Du point de vue théorique, la théorie de l'accountability rappelle que la simple publication de données ne garantit pas leur utilisation effective (Fox, 2007). L'accès à l'information doit être accompagné d'une capacité d'analyse et d'un environnement institutionnel favorable au contrôle démocratique.

5.2. Convergences et divergences dans l'application du standard ITIE

L'analyse comparative met en évidence une convergence normative : la majorité des pays membres adoptent formellement les exigences de divulgation définies par le standard ITIE. Cette convergence illustre le rôle des régimes internationaux dans la diffusion des normes (Keohane, 1984). L'adhésion à l'ITIE devient un signal de crédibilité

adressé aux investisseurs et aux partenaires internationaux. Cependant, derrière cette convergence formelle se cachent des divergences substantielles. Dans certains pays, la publication des informations fiscales s'accompagne d'une réforme plus large des systèmes budgétaires et de gestion des finances publiques. Dans d'autres, la transparence reste limitée à la production de rapports périodiques sans réelle intégration dans les processus décisionnels nationaux. Abbott et Snidal (2000) expliquent que les mécanismes de soft law offrent une flexibilité qui favorise l'adhésion, mais qui peut aussi limiter la contrainte effective. L'ITIE repose principalement sur des incitations réputationnelles et sur un mécanisme de validation périodique. L'absence de sanctions juridiquement contraignantes explique en partie les écarts observés dans l'application. Dans le contexte africain, ces divergences sont souvent liées aux capacités institutionnelles. Mkandawire (2001) souligne que la performance des politiques publiques dépend étroitement de la solidité administrative et de la cohérence institutionnelle. Les pays disposant d'administrations fiscales plus structurées tendent à produire des rapports plus détaillés et plus accessibles.

5.3. Forces et limites du mécanisme international

L'ITIE présente plusieurs forces indéniables. Premièrement, elle a contribué à inscrire la transparence fiscale extractive à l'agenda international. Avant son émergence, la publication des paiements des entreprises extractives était souvent fragmentaire et peu accessible. Deuxièmement, elle a favorisé l'implication de la société civile dans le suivi des revenus extractifs, créant ainsi un espace de dialogue multipartite. Dans une tonalité africaine, cette ouverture constitue une avancée significative. Mbembe (2010) rappelle que la gouvernance des ressources naturelles engage la participation citoyenne et la reconnaissance de la dignité collective. La possibilité pour les organisations de la société civile d'accéder aux données fiscales représente un pas vers une plus grande inclusion démocratique. Cependant, les limites du mécanisme demeurent. La nature volontaire de l'ITIE implique que son efficacité dépend largement de la volonté politique des États membres. De plus, la publication des données ne garantit pas leur utilisation pour corriger les inégalités ou améliorer la redistribution. La « malédiction des ressources » décrite par Auty (1993) rappelle que la rente extractive peut fragiliser les institutions si elle n'est pas encadrée par des mécanismes solides de contrôle. La transparence constitue une condition nécessaire mais non suffisante pour transformer la richesse minérale en développement durable. La comparaison internationale montre que l'ITIE fonctionne mieux lorsqu'elle est intégrée dans une stratégie nationale cohérente de réforme fiscale et budgétaire. Là où elle reste isolée, elle risque d'être perçue comme un exercice technique sans impact structurel.

5.4. Enseignements pour le cas congolais

L'analyse comparative internationale offre plusieurs enseignements pertinents pour la RDC. Elle montre que la publication des informations fiscales peut contribuer à renforcer la crédibilité internationale et à améliorer la visibilité des flux financiers. Toutefois, elle souligne également que l'efficacité du mécanisme dépend de la capacité des institutions nationales à exploiter ces informations. Dans le contexte congolais, où les ressources minières occupent une place centrale dans l'économie nationale, l'appropriation du standard ITIE représente un enjeu stratégique. Comme l'a souligné Amin (1973), les économies africaines doivent renforcer leur capacité interne pour éviter que la dépendance aux matières premières ne perpétue des asymétries structurelles. Ainsi, la comparaison internationale met en évidence un constat essentiel : l'ITIE constitue un outil important de transparence fiscale, mais son impact réel dépend de l'environnement institutionnel et de l'engagement politique national.

6. Étude De Cas : Itie Et Publication Des Informations Fiscales En Republique Democratique Du Congo

La République démocratique du Congo (RDC) occupe une place singulière dans le paysage extractif mondial. Riche en cobalt, cuivre, or et coltan, elle se trouve au cœur de la transition énergétique globale. Pourtant, cette abondance s'est historiquement accompagnée de défis en matière de gouvernance et de gestion des revenus. L'adhésion de la RDC à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) s'inscrit dans une volonté de renforcer la crédibilité internationale du pays et d'améliorer la transparence fiscale.

6.1. Historique de l'adhésion de la RDC à l'ITIE

La RDC a adhéré à l'ITIE dans un contexte marqué par la reconstruction post-conflit et par la nécessité de restaurer la confiance des partenaires internationaux. Au début des années 2000, la gouvernance du secteur minier était

régulièrement critiquée pour son opacité et pour la faiblesse des mécanismes de contrôle. Les rapports internationaux mettaient en lumière des incohérences dans la gestion des contrats et des flux financiers extractifs. L'adhésion à l'ITIE a représenté un engagement politique fort. Elle traduisait la reconnaissance officielle de la nécessité d'une plus grande transparence dans la gestion des ressources naturelles. Selon Ross (2012), les pays riches en ressources adoptent souvent des mécanismes de transparence pour renforcer leur crédibilité auprès des investisseurs et des institutions financières internationales. En RDC, la mise en place du comité national ITIE a permis de réunir représentants du gouvernement, entreprises extractives et organisations de la société civile dans une plateforme multipartite. Cette configuration reflète l'esprit même du standard ITIE, fondé sur le dialogue et la participation. Fox (2007) souligne que la transparence devient plus efficace lorsqu'elle implique des acteurs multiples capables d'exercer un contrôle mutuel. Dans une perspective africaine, cette démarche marque une rupture symbolique avec les pratiques historiques d'opacité héritées de la période coloniale et des décennies d'instabilité. Rodney (1972) avait montré que l'exploitation des ressources africaines s'était souvent opérée sans bénéfice réel pour les populations locales. L'adhésion à l'ITIE peut être interprétée comme un pas vers une réappropriation plus souveraine des richesses nationales.

6.2. Cadre juridique national et fiscalité minière

L'efficacité de l'ITIE en RDC dépend étroitement du cadre juridique national, notamment du Code minier et des lois fiscales applicables aux entreprises extractives. Le Code minier de 2002, révisé en 2018, constitue le principal instrument régissant l'exploitation des ressources minières. La réforme de 2018 a introduit des modifications importantes, notamment l'augmentation des redevances minières et le classement du cobalt comme minerai stratégique. Cette réforme reflète une volonté de renforcer la souveraineté fiscale et d'accroître la part de la rente captée par l'État. Auty (1993) rappelle que la gestion efficace des ressources naturelles nécessite des mécanismes fiscaux clairs et adaptés aux réalités économiques. En RDC, la diversification des instruments fiscaux impôt sur les bénéfices, redevances, dividendes, bonus complexifie la structure des paiements à publier dans le cadre de l'ITIE. La publication des informations fiscales exige une coordination entre plusieurs administrations : ministère des Mines, ministère des Finances, direction générale des impôts et entreprises publiques du secteur extractif. North (1990) souligne que la performance institutionnelle dépend de la cohérence entre règles formelles et pratiques administratives. Lorsque les institutions manquent de capacité technique ou de ressources humaines, la mise en œuvre des normes peut être entravée. Dans le contexte congolais, les défis institutionnels persistent, mais des progrès ont été réalisés. La publication régulière des rapports ITIE-RDC contribue à améliorer la traçabilité des paiements et à renforcer la transparence budgétaire. Mkandawire (2001) rappelle que le développement repose sur des institutions capables d'apprentissage progressif. La dynamique ITIE peut ainsi être perçue comme un processus d'amélioration graduelle.

6.3. Publication des paiements fiscaux des entreprises extractives

L'un des apports les plus visibles de l'ITIE en RDC réside dans la publication des paiements effectués par les entreprises extractives et des revenus correspondants enregistrés par l'État. Les rapports ITIE détaillent les montants versés au titre des impôts sur les bénéfices, des redevances minières, des dividendes et d'autres contributions spécifiques. Cette publication contribue à réduire les zones d'ombre qui caractérisaient autrefois la gestion des revenus extractifs. Ross (2012) souligne que la divulgation des flux financiers peut limiter les risques de détournement et renforcer la confiance publique. En RDC, les données publiées permettent aux citoyens, aux organisations de la société civile et aux partenaires internationaux de comparer les montants déclarés par les entreprises avec ceux perçus par l'administration.

6.4. Impact sur la transparence budgétaire et la gouvernance publique

Au-delà des chiffres, l'impact de l'ITIE se mesure aussi dans la transformation du débat public. La société civile congolaise, membre du comité multipartite, joue un rôle croissant dans l'analyse et la diffusion des informations publiées. Fox (2007) insiste sur le fait que la transparence devient véritablement efficace lorsqu'elle alimente des mécanismes d'accountability. En RDC, les données ITIE constituent désormais une base de discussion pour les médias, les parlementaires et les organisations citoyennes. Dans une tonalité africaine, cette évolution traduit une volonté de réappropriation collective des richesses nationales. Mbembe (2010) souligne que la gestion des ressources

naturelles engage la dignité politique et la légitimité de l'Etat. La publication des informations fiscales, en rendant visibles les flux financiers, contribue à renforcer cette légitimité et à consolider la culture de la reddition de comptes.

6.5. Défis institutionnels et limites pratiques

Malgré ces avancées, des défis persistants limitent l'impact réel de l'ITIE en RDC. La transparence formelle ne garantit pas nécessairement une amélioration substantielle de la gouvernance fiscale. Premièrement, la capacité institutionnelle demeure un enjeu central. Mkandawire (2001) rappelle que la performance des politiques publiques dépend de la solidité administrative et de la cohérence institutionnelle. En RDC, la coordination entre les différentes administrations fiscales et minières reste parfois insuffisante, ce qui peut affecter la qualité des données publiées. Deuxièmement, l'accessibilité et la compréhension des rapports ITIE posent question. La publication technique de données volumineuses ne garantit pas leur appropriation par les citoyens. Fox (2007) insiste sur la nécessité de rendre l'information compréhensible et exploitable pour produire un effet réel sur la gouvernance. Troisièmement, la nature volontaire du mécanisme limite son caractère contraignant. Abbott et Snidal (2000) montrent que les instruments de soft law reposent principalement sur des incitations réputationnelles. En l'absence de sanctions juridiques fortes, l'application rigoureuse des recommandations dépend largement de la volonté politique nationale. La gestion globale de la rente extractive demeure confrontée aux défis structurels identifiés par la théorie de la malédiction des ressources (Auty, 1993). La transparence fiscale constitue une étape essentielle, mais elle doit s'inscrire dans une réforme plus large des finances publiques et de la gouvernance économique. Dans une perspective profondément africaine, ces limites ne doivent pas occulter les progrès accomplis. La RDC se trouve dans un processus d'apprentissage institutionnel. Comme l'a souligné Rodney (1972), l'histoire économique du continent a été marquée par l'extraversion et l'opacité. Chaque avancée vers la transparence représente ainsi un pas vers une gestion plus souveraine et responsable des ressources naturelles. L'expérience congolaise montre que l'ITIE joue un rôle structurant dans la formalisation de la publication des informations fiscales. Toutefois, son efficacité dépend de la consolidation des institutions nationales, du renforcement des capacités administratives et de la participation active des acteurs sociaux.

7. Discussion : Efficacité Réelle Et Perspectives De Réforme

L'analyse du rôle de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) dans la publication des informations fiscales met en évidence une tension centrale : entre transparence formelle et transformation substantielle de la gouvernance. Le cas de la République démocratique du Congo (RDC) illustre à la fois les avancées permises par l'adhésion au standard international et les limites structurelles liées au contexte institutionnel national. Cette discussion vise à approfondir ces dynamiques, en articulant enjeux internationaux et réalités africaines.

7.1. Transparence formelle versus transparence substantielle

L'un des principaux apports de l'ITIE réside dans la formalisation de la publication des paiements effectués par les entreprises extractives. Les données fiscales sont désormais rendues publiques de manière régulière, ce qui représente une rupture significative avec les pratiques d'opacité antérieures. Toutefois, la transparence formelle entendue comme la simple divulgation d'informations ne suffit pas à garantir une amélioration effective de la gouvernance. Fox (2007) distingue la transparence « informative » de la transparence « responsabilisante ». La première consiste à publier des données ; la seconde implique la capacité des institutions et des citoyens à utiliser ces informations pour demander des comptes. En RDC, les rapports ITIE constituent une avancée importante, mais leur impact dépend de leur appropriation par les organes de contrôle, le Parlement et la société civile. Ross (2012) rappelle que dans les économies dépendantes des ressources naturelles, la divulgation des revenus peut contribuer à renforcer la confiance publique, mais seulement si elle s'accompagne de mécanismes crédibles de contrôle budgétaire. Autrement dit, la transparence doit être intégrée dans un système institutionnel cohérent. Dans une tonalité africaine, cette distinction renvoie à une problématique plus large : celle de la transformation des normes internationales en instruments réels d'émancipation. Mbembe (2010) insiste sur la nécessité pour les États africains de dépasser la conformité formelle aux standards globaux et de construire des institutions capables d'en faire des leviers de souveraineté.

7.2. L'ITIE : instrument de soft law ou mécanisme structurant ?

L'ITIE est souvent présentée comme un instrument de soft law. Elle repose sur l'adhésion volontaire des États et sur un mécanisme de validation périodique, sans sanctions juridiques contraignantes. Abbott et Snidal (2000) soulignent que le soft law peut favoriser l'adhésion large et l'apprentissage progressif, mais qu'il présente des limites en matière de contrainte. Dans le cas congolais, l'ITIE a indéniablement joué un rôle structurant. Elle a contribué à institutionnaliser la publication des informations fiscales et à créer un espace multipartite de dialogue. Toutefois, son efficacité dépend de la volonté politique nationale et de la capacité administrative à mettre en œuvre ses recommandations. Keohane (1984) a montré que les régimes internationaux peuvent influencer les comportements des États par des incitations réputationnelles et par la pression normative. Pour la RDC, le maintien du statut de pays conforme à l'ITIE représente un enjeu de crédibilité internationale. Cette dynamique encourage la continuité des efforts de transparence. Cependant, la durabilité de ces efforts exige une intégration plus profonde du standard dans les pratiques administratives quotidiennes. North (1990) rappelle que les institutions évoluent lorsque les règles formelles sont alignées avec les incitations réelles des acteurs. Si la transparence devient un élément intégré des procédures budgétaires, l'ITIE peut dépasser son statut de mécanisme volontaire pour devenir un véritable levier structurel.

7.3. Rôle de la société civile et des médias

La gouvernance extractive ne se limite pas aux relations entre l'État et les entreprises. Elle implique également la participation active de la société civile et des médias. En RDC, le comité multipartite ITIE inclut des représentants d'organisations citoyennes, ce qui constitue une avancée significative. Mkandawire (2001) souligne que le développement institutionnel en Afrique dépend de la capacité des acteurs sociaux à s'approprier les processus politiques. La publication des informations fiscales ouvre un espace pour le débat public, mais cet espace doit être nourri par des analyses indépendantes et accessibles. Fox (2007) insiste sur l'importance de la « capacité d'action collective » pour transformer la transparence en responsabilité. Lorsque les organisations de la société civile disposent des compétences nécessaires pour analyser les données et interpellier les autorités, la transparence peut produire des effets tangibles. Dans une perspective profondément africaine, cette dynamique renvoie à la construction progressive d'une culture de reddition de comptes. Rodney (1972) avait montré que l'histoire économique du continent avait souvent marginalisé les populations locales dans la gestion des ressources. L'implication croissante de la société civile congolaise dans le suivi des revenus extractifs représente ainsi une forme de réappropriation démocratique.

7.4. Implications pour la réforme fiscale en RDC

L'expérience de l'ITIE en RDC met en évidence la nécessité d'une réforme fiscale plus large et cohérente. La transparence constitue un pilier essentiel, mais elle doit s'inscrire dans une stratégie globale visant à renforcer la mobilisation des recettes et leur redistribution équitable. Auty (1993) a souligné que la gestion efficace de la rente extractive nécessite des politiques publiques orientées vers la diversification économique et l'investissement social. En RDC, la publication des informations fiscales offre une base solide pour améliorer la planification budgétaire et renforcer la confiance des partenaires internationaux. Toutefois, la réforme fiscale ne peut être uniquement technique. Elle implique un choix politique : celui de faire de la richesse minérale un instrument de développement inclusif. Amin (1973) rappelait que la dépendance aux matières premières peut être surmontée si les États renforcent leurs capacités internes et leur cohérence stratégique. Ainsi, l'ITIE peut être envisagée comme un point de départ. Elle fournit un cadre de transparence, mais son impact dépend de la capacité de la RDC à consolider ses institutions, à renforcer l'indépendance de ses organes de contrôle et à promouvoir une culture durable de responsabilité publique.

8. Conclusion

La réflexion menée dans cet article sur le rôle de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) dans la publication des informations fiscales des entreprises extractives, avec un focus particulier sur la République démocratique du Congo (RDC), met en lumière une dynamique complexe, faite d'avancées réelles et de défis persistants. L'ITIE a indéniablement contribué à institutionnaliser la publication régulière des paiements fiscaux versés par les entreprises extractives et des revenus correspondants perçus par l'État. Dans un contexte marqué

historiquement par l'opacité et par une gestion contestée de la rente minière, cette évolution constitue un pas significatif vers une gouvernance plus ouverte. La transparence introduite par l'ITIE a permis de rendre visibles des flux financiers qui, auparavant, échappaient largement au débat public. Comme l'a montré Ross (2012), la divulgation des revenus extractifs peut réduire les asymétries d'information et renforcer la confiance entre gouvernants et gouvernés. En RDC, la publication des données fiscales offre désormais aux citoyens, aux parlementaires et aux organisations de la société civile une base factuelle pour interroger l'utilisation des ressources nationales. Cette visibilité participe à la construction progressive d'une culture de reddition de comptes. Cependant, la transparence formelle ne saurait être confondue avec une transformation structurelle de la gouvernance. Fox (2007) rappelle que l'information n'a d'effet que si elle est mobilisable, compréhensible et intégrée dans des mécanismes d'accountability effectifs.

En RDC, comme dans d'autres pays africains riches en ressources naturelles, les capacités administratives et institutionnelles demeurent déterminantes. Mkandawire (2001) souligne que la performance des politiques publiques dépend de la solidité des institutions et de leur aptitude à transformer les normes en pratiques concrètes. La nature volontaire de l'ITIE, en tant qu'instrument de soft law, renforce cette exigence d'appropriation nationale. Abbott et Snidal (2000) ont montré que les régimes non contraignants reposent principalement sur des incitations réputationnelles et sur l'engagement des acteurs. Pour la RDC, maintenir un statut conforme à l'ITIE représente un enjeu de crédibilité internationale. Mais la véritable question réside dans la capacité de l'État à intégrer durablement les exigences de transparence dans ses procédures budgétaires et fiscales. Dans une tonalité profondément africaine, cette problématique renvoie à un défi plus large : celui de la souveraineté économique. Amin (1973) a mis en évidence la dépendance structurelle des économies africaines vis-à-vis de l'exportation de matières premières.

La transparence fiscale, si elle est accompagnée d'une réforme institutionnelle cohérente, peut contribuer à rompre avec cette logique d'extraversion en renforçant la maîtrise nationale des flux financiers. Mbembe (2010) rappelle que la gestion des ressources naturelles engage la dignité politique des États africains et leur capacité à traduire la richesse du sous-sol en progrès social. Ainsi, l'ITIE ne doit pas être perçue comme une fin en soi, mais comme un levier. Elle crée un cadre, un espace de dialogue multipartite, une exigence de publication. Mais son efficacité dépend de la consolidation des institutions fiscales, du renforcement des organes de contrôle et de l'implication active de la société civile. La transformation de la rente extractive en développement durable exige plus que des rapports publiés : elle suppose une vision stratégique, une volonté politique et une mobilisation collective. L'expérience congolaise montre que la transparence est une condition nécessaire, mais non suffisante, pour améliorer la gouvernance des industries extractives. L'ITIE ouvre une voie vers plus de responsabilité et de visibilité. Il appartient désormais aux institutions nationales, aux acteurs sociaux et aux partenaires internationaux de faire de cette transparence un instrument réel de justice fiscale et de développement inclusif. C'est à cette condition que les ressources naturelles pourront devenir, non plus un facteur de vulnérabilité, mais un fondement d'émancipation pour la RDC et, plus largement, pour l'Afrique.

Bibliographie

- Abbott, K. W., & Snidal, D. (2000). Hard and soft law in international governance. *International Organization*, 54(3), 421–456. <https://doi.org/10.1162/002081800551280>
- Adedeji, A. (1999). *Regional integration in Africa*. Macmillan.
- Amin, S. (1973). *Le développement inégal*. Éditions de Minuit.
- Auty, R. M. (1993). *Sustaining development in mineral economies: The resource curse thesis*. Routledge.
- Bach, D. C. (2016). *Regionalism in Africa: Genealogies, institutions and trans-state networks*. Routledge.
- Denzin, N. K. (1978). *The research act: A theoretical introduction to sociological methods*. McGraw-Hill.
- Fox, J. (2007). The uncertain relationship between transparency and accountability. *Development in Practice*, 17(4-5), 663–671. <https://doi.org/10.1080/09614520701469955>

- Haufler, V. (2010). Disclosure as governance: The Extractive Industries Transparency Initiative and resource management in the developing world. *Global Environmental Politics*, 10(3), 53–73. <https://doi.org/10.1162/glep.2010.10.3.53>
- Keohane, R. O. (1984). *After hegemony: Cooperation and discord in the world political economy*. Princeton University Press.
- Mbembe, A. (2010). *Sortir de la grande nuit*. La Découverte.
- Mkandawire, T. (2001). *African development: Making sense of the issues and actors*. African Studies Center.
- North, D. C. (1990). *Institutions, institutional change and economic performance*. Cambridge University Press.
- Rodney, W. (1972). *How Europe underdeveloped Africa*. Bogle-L'Ouverture Publications.
- Ross, M. L. (2012). *The oil curse: How petroleum wealth shapes the development of nations*. Princeton University Press.
- Stiglitz, J. E. (2002). *Globalization and its discontents*. W. W. Norton.
- Yin, R. K. (2014). *Case study research: Design and methods* (5th ed.). Sage Publications.